

Compte-rendu du conseil pédagogique du 08/11/2021

Ordre du jour :

- Mise en œuvre de la certification des compétences numériques au sein de l'établissement.
 1. Programme d'impulsion au sein de l'établissement
 2. Note aux élèves et aux parents
- Elaboration du projet d'évaluation relatif à la mise en œuvre du contrôle continu dans le cadre du baccalauréat technologique « Sciences et Technologie de l'hôtellerie et de la restauration »
- Questions diverses :
 1. Fonctionnement du secrétariat des élèves : procédure relative à l'arrivée d'un nouvel élève.
 2. Organisation des plateaux techniques en hôtellerie-restauration
 3. Utilisation de la dotation régionale relative à l'équipement des élèves.
 4. Aménagement des salles de formation tertiaires (tableaux blancs, chaises bureautiques, imprimantes)
 5. Problèmes de remplacement

Mise en œuvre de la certification des compétences numériques au sein de l'établissement.

« PIX est le nouveau service public créé pour cultiver les compétences numériques de tous...[Il ne s'agit pas]...d'un nouvel examen, mais d'une expérience ludique, stimulante et agréable...qui permettra de disposer de repères au sein du système éducatif et dans la formation tout au long de la vie. »

Notre objectif est donc avant tout d'impulser l'utilisation de la plateforme et d'organiser les temps de certifications obligatoires. Cette mission sera grandement facilitée lorsque tous les lycéens disposeront d'un ordinateur portable, l'utilisation de la tablette de la région n'étant pas d'un usage facilitant.

Pour faire suite aux réflexions menées en commission numérique, une programmation impliquant toutes les disciplines a été organisée et intégrée à PRONOTE. Elle exploite les ressources matérielles du lycée qui restent limitées (une seule grande salle dispose de 30 ordinateurs) obligeant de nombreuses classes à être partagées en deux au moment des sessions informatiques. Chaque élève dispose avec cette programmation de six heures pour découvrir l'application et s'engager dans la validation de ses compétences numériques.

Comme vous pouvez le constater dans le document de présentation initial du dispositif, les équipes pédagogiques coordonnent la validation des compétences des élèves.

Dès que toutes les classes se seront engagées dans le dispositif, une information sera diffusée aux familles.

Elaboration du projet d'évaluation relatif à la mise en œuvre du contrôle continu dans le cadre du baccalauréat technologique « Sciences et Technologie de l'hôtellerie et de la restauration »

Pour faire suite aux évolutions récentes relatives à l'**obtention du diplôme du baccalauréat général et technologique**, à partir de la session 2022, ce dernier sera dorénavant délivré au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des **épreuves terminales** qui représentent **60 %** de la note globale et d'autre part aux évaluations organisées pendant la scolarité en classe de première et de terminale dans le cadre d'un **contrôle continu** qui représente **40%** de la note globale.

BAC STHR
Tableau des coefficients

	Voie technologique STHR		
	Première	Terminale	Total cycle terminal
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales			
Français	10		10
Philosophie		4	4
Sciences et technologies culinaires et des services	16		16
Économie – gestion hôtelière	16		16
Grand oral	14		14
	Total		60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales			
Enseignement scientifique alimentation – environnement (ESAE)	8		8
Histoire-Géographie	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6
Mathématiques	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6
Éducation morale et civique	1	1	2
	Total		40
	Total enseignements obligatoires		100
Enseignements optionnels : Arts (arts plastiques / cinéma – audiovisuel / danse / histoire des arts / musique / théâtre) – EPS – Langue vivante C			
Option 1	2	2	4
Option 2	2	2	4
	Total	4	8

BAC STHR – Session 2022 – Dispositions transitoires
Tableau des coefficients pour le contrôle continu

	Voie technologique STHR		
	Première	Terminale	Total cycle terminal
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales			
Français	10		10
Philosophie		4	4
Sciences et technologies culinaires et des services		16	16
Économie – gestion hôtelière		16	16
Grand oral		14	14
		Total	60
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales			
Enseignement scientifique alimentation – environnement (ESAE)	5		5
Histoire-Géographie	3,33	3	6,33
Langue vivante A	3,33	3	6,33
Langue vivante B	3,33	3	6,33
Mathématiques	3,33	1,66	5
Éducation physique et sportive		5	5
Éducation morale et civique		1	1
Notes de bulletins tous enseignements (5%)	5		5
		Total	40
		Total enseignements obligatoires	100
Enseignements optionnels : Arts (arts plastiques / cinéma – audiovisuel / danse / histoire des arts / musique / théâtre) – EPS – Langue vivante C			
Option 1	2	2	4
Option 2	2	2	4

Comment sont établies les notes des élèves au contrôle continu ?

- Concernant l'**ESAE**, la note est la moyenne des moyennes trimestrielles de l'élève en classe de 1^{ère},
- En **histoire-géographie, en mathématiques, en langue vivante A et en langue vivante B**, pour chaque année du cycle terminal, la note est la moyenne des moyennes trimestrielles de l'élève. La moyenne de l'ETLV est intégrée au calcul de la moyenne annuelle dans la langue vivante concernée. La note attribuée à l'interrogation orale en ETLV est prise en compte sans pondération dans le calcul de la moyenne de langue vivante concernée, pour la classe de terminale.
- En **EPS**, la note est la moyenne des notes obtenues par l'élève aux évaluations certificatives prévues dans le cadre du CCF qui vient ponctuer chaque période de formation au cours de l'année de l'examen conformément à la circulaire 2019-129.
- En **EMC**, pour chaque année du cycle terminal, la note est la moyenne des moyennes trimestrielles de l'élève.

Si un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement. Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, l'élève est de nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Les moyennes annuelles des élèves sont transmises à une commission d'harmonisation académique composée IA-IPR et de professeurs qui se réunit à chaque fin d'année du cycle terminal. La commission peut majorer ou minorer les résultats transmis par un établissement avant de les communiquer au jury du BAC qui reste souverain.

Chaque établissement doit définir un **projet d'évaluation** partagé au sein de la communauté éducative.

Élaboré en conseil pédagogique, il sera présenté au conseil d'administration avant d'être porté à la connaissance des élèves et de leurs familles.

Sa vocation est de définir les principes qui permettront de garantir l'égalité de traitement entre les élèves de la section technologique du lycée, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque groupe d'élèves.

Il précise les différentes évaluations mises en place dans le lycée afin, in fine, de rendre la note qui sera attribuée à chaque élève la plus représentative possible de ses acquisitions scolaires.

A été validé la proposition ci-dessous :

« Pour chaque enseignement (ESAE, histoire-géographie-éducation morale et civique, mathématiques, anglais, espagnol) et pour chaque élève, la moyenne trimestrielle est composée d'au moins cinq évaluations permettant d'apprécier une pluralité d'activités scolaires (activité orale, activité écrite, question de cours, recherche personnelle, travail personnel, travail de groupe) comprenant un devoir sur table en temps contraint issu de la Banque Nationale de Sujets (BNS) et corrigé de façon anonyme.

Si un élève est absent lors d'une évaluation, il est soumis à cette évaluation ou à une évaluation similaire fournie par le professeur dès son retour au sein du lycée, le service de la vie scolaire l'affectant, pour surveillance, au sein d'une division différente. »

Sans retour cette proposition sera présentée au conseil d'administration.

Questions diverses :

Fonctionnement du secrétariat des élèves : procédure relative à l'arrivée d'un nouvel élève.

Une procédure existe au sein de l'établissement. Elle est destinée à élaborer le nécessaire compromis entre l'intégration la plus rapide des élèves au sein des classes et la nécessaire information et préparation des professeurs à cette intégration.

Il est, en conséquence, important que l'équipe pédagogique soit informée par l'intermédiaire de l'ENT et que les dispositifs en vigueur en début d'année soient activés (prêt de matériel...)

Organisation des plateaux techniques en hôtellerie-restauration

La répartition des ressources professionnelles (cuisine, salle de technologie, matériel partagé...) de l'établissement est régulée par l'intermédiaire d'un emploi du temps.

Chaque plage horaire dispose effectivement d'avantages et d'inconvénients et ces derniers doivent être judicieusement répartis au sein de toutes les divisions du lycée afin que « les meilleures », ainsi que « les moins bonnes » conditions d'enseignement soient réparties entre tous les élèves. C'est la priorité.

Du point de vue du professeur, il est nécessaire d'adapter les objectifs assignés à une séquence pédagogique aux avantages ou inconvénients de cette dernière afin, en toutes circonstances, de la rendre la plus efficace au plan pédagogique.

Utilisation de la dotation régionale relative à l'équipement des élèves

La convention-cadre est claire, la dotation régionale relative à l'équipement des élèves est individuelle. Elle ne peut être utilisée pour financer du matériel collectif.

Doter chaque salle professionnelle d'un chariot roulant est pertinent mais ne pourra être envisagé que très progressivement, en fonction des possibilités financières de l'établissement, mais aussi en fonction du nécessaire renouvellement des matériels présents aujourd'hui.

Aménagement des salles de formation tertiaires (tableaux blancs, chaises bureautiques, imprimantes)

Après vérification, il s'avère que les tableaux numériques interactifs peuvent s'utiliser comme un tableau blanc classique, la réinstallation de tableau blanc n'est donc pas nécessaire.

La commande de chaises bureautiques a été effectuée au mois d'octobre 2021. Nous restons dans l'attente de la livraison.

Il est effectivement confirmé que, dans un souci de réduction des coûts d'impression, une alternative aux imprimantes « individuelles » présentes dans les salles des formations tertiaires est actuellement à l'étude.